

Honoraire de l'agence Hemengo Immo

Transaction Particuliers/Professionnels

Honoraires à la charge du vendeur

En deçà de 49 999 € 5 000 €

50 000 € à 99 999 €7000 €

100 000 € à 149 999 €9000 €

150 000 € à 299 999 €6 %

300 000 € et au-delà5 %

FONDS DE COMMERCE : 10% du montant avec un minimum de 5000€.

Déplacement et frais de gestion pour avis de valeur pour les immeubles bâtis ou non bâtis, sans mise en vente dans notre agence : forfait de 100€ TTC

Location / Gestion locative

Ø A LA CHARGE DU PRENEUR :

- Jusqu'à 500€ TTC 7% du loyer encaissé mensuellement,
- A partir de 501€ TTC 6% du loyer encaissé mensuellement,

- Garantie des loyers impayés en sus : 3 % mensuel (facultative)

Plafonds d'honoraires

ø A LA CHARGE DU PRENEUR :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : *forfait*

Zone C = 190 €, Zone B = 250€, Zone A = 300 €

- Etat des lieux : bien vide : 2,50 €/m², bien meublé : 3 €/m² de surface habitable

ø A LA CHARGE DU BAILLEUR :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : *forfait*

Zone C = 190 €, Zone B = 250€, Zone A = 300 €

- Etat des lieux : bien vide : 2,50 €/m², bien meublé : 3 €/m² de surface habitable

- Rédaction du mandat : 20€

Location / Particuliers

LOI ALUR décret du 1^{er} août 2014 mis à jour le 15 septembre 2014 :

Plafonds d'honoraires :

ø A LA CHARGE DU PRENEUR :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : *forfait*

Zone C = 190 €, Zone B = 250€, Zone A = 300 €

- **Etat des lieux : bien vide : 2,50 €/m², bien meublé : 3 €/m² de surface habitable**

ð A LA CHARGE DU BAILLEUR :

- **Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : forfait**

Zone C = 190 €, Zone B = 250€, Zone A = 300 €

- **Etat des lieux : bien vide : 2,50 €/m², bien meublé : 3 €/m² de surface habitable**
- **Rédaction du mandat : 20€**

Location / Locaux commerciaux et professionnels

ð Honoraires locatifs: 10% TTC du loyer annuel

ð 50 % à la charge du preneur

ð 50 % à la charge du bailleur

ð Frais de gestion mensuels :

ð 10% TTC du loyer encaissé

ð Nos honoraires de mise en location sont calculés en fonction du montant

du loyer du bien à louer et de la surface.

Cette grille est valable jusqu'au 1^{er} janvier 2020.